

Nom commercial: **SOLUTION AZOTEE 32-0-0**

## 1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Nom commercial du produit : **SOLUTION AZOTEE 32-0-0**Fournisseur :  
distributeur :Agrium Europe S.A.  
Avenue Louise 326  
Bte 36B – 1050 BRUXELLES - Belgique  
Tél. : +32 (0)2 646 70 00  
Fax : +32 (0)2 646 68 60

Utilisation : Fertilisant liquide azoté (engrais) pour l'Agriculture

Appel d'urgence : National Chemical Emergency Center  
Abington  
Oxfordshire – United Kingdom  
Tel : +44.208.762.8322

## 2. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique de la préparation :  
Solution aqueuse d'un composé minéral et d'un composé organique.

Composant amenant le classement au transport :

Contient: Ammonium nitrate  
No CAS : 6448-52-2 No EINECS : 229-347-8  
Étiquetage : **Comburant** ; R 8-9  
Teneur : 46%

Composé organique :

Nom : Urée N° CAS : 57-13-6 N° EINECS : 200-315-5  
Cette substance n'est pas réglementée .

Le sel contenu dans le mélange contient les ions suivants :

Nitrate :  $\text{NO}_3^-$  Ammonium :  $\text{NH}_4^+$

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le: 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 2/6

Nom commercial: **SOLUTION AZOTEE 32-0-0**

## 3. Identification des dangers

|                        |  |
|------------------------|--|
| Classement européen :  | Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.                                 |
| Risque(s) CE :         | Le mélange à des propriétés comburantes.   |
| Pour l'homme :         | Un contact prolongé avec la peau ou les yeux peut provoquer des irritations. En cas de présence du produit dans un incendie, sa décomposition libère des gaz toxiques. |
| Pour l'environnement : | Un déversement important ou répété du produit dans des eaux stagnantes peut provoquer une prolifération d'algues.  |

## 4. Premiers secours

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Inhalation :            | En cas d'inhalation d'aérosols, sortir la personne à l'air frais.  |
| Contact avec la peau :  | Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau et au savon.   |
| Contact avec les yeux : | Rincer soigneusement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.                 |
| Ingestion :             | Si la personne est consciente, rincer la bouche, faire boire plusieurs verres d'eau, ne pas essayer de faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin. |

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction                   |   |
| appropriés :                          | Eau pulvérisée ou en grande quantité, poudre.   |
| déconseillés :                        | Aucun.  |
| Risques particuliers en cas de feu :  | Non combustible. Par décomposition, favorise la combustion des produits organiques.<br>Emission de gaz toxiques, consulter le chapitre 10 |
| Equipements spéciaux d'intervention : | Le port d'un appareil respiratoire autonome est vivement recommandé.  |
| Indications annexes :                 | Refroidir les récipients exposés au feu, éviter une montée en pression.<br>Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.           |

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

|   |  |
|---|--|
| Précautions individuelles si déversement / écoulement : | Eviter si possible le contact avec la peau et les yeux.<br>Protections individuelles, voir chapitre 8.   |
| Nettoyage / absorption :                                | Endiguer la fuite.<br>Ramasser le produit avec un absorbant inerte pour liquide et le mettre dans un récipient. Evacuer pour élimination.<br>Laver la zone contaminée avec beaucoup d'eau. |
| Précautions pour la protection de l'environnement       | Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement, prendre des précautions pour sa dispersion.  |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le: 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 3/6

Nom commercial: **SOLUTION AZOTEE 32-0-0**

## 7. Manipulation et stockage

Manipulation : Pas de mesures spéciales à prendre en cas de manipulation selon les règles d'utilisation. Eviter tout échauffement.  
Nettoyer les appareils ayant servi à l'utilisation.

Stockage : Stocker les récipients, à température ambiante (+ 10 à + 25°C), dans un local bien ventilé.

Matériaux d'emballage recommandés : les matières plastiques (polypropylène ou polyéthylène), l'acier inox.

## 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Paramètres de contrôle spécifiques : Le produit ne comporte pas de composant ayant une limite d'exposition connue.

Mesures techniques : Ventilation des postes de travail.

Equipement de protection individuel : Protection respiratoire : masque en cas d'aérosols.  
Protection des mains : gants  
Protection des yeux : lunettes de sécurité

Vêtement de protection approprié en cas de manipulation de grosses quantités.

Hygiène de travail : Se laver les mains après le travail. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide

Couleur : incolore à jaunâtre ou brunâtre

Odeur : légère d'ammoniac

pH : 6,5 à 7,5

Changement de phase : Point de fusion : 0 – -2°C  
Point d'ébullition : supérieur à 100°C (décomposition du mélange)

Point éclair : non applicable

Température d'inflammation : non applicable

Limites d'explosivité : Inférieure : non déterminée  
Supérieure : non déterminée

Masse volumique (kg/dm<sup>3</sup>) : 1,32 à 20°C

Solubilité dans l'eau : soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau : non déterminé

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le: 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 4/6

Nom commercial:

## SOLUTION AZOTEE 32-0-0

### 10. Stabilité et réactivité

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Stabilité :                           | Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.   |
| Conditions à éviter :                 | Aucune en cas d'application et de manipulation conformes aux conditions d'utilisation.<br>Eviter une forte montée en température.   |
| Matières incompatibles :              | Les alcalins forts, les hypochlorites, les perchlorates, les agents réducteurs.   |
| Produits de décomposition dangereux : | A haute température (> 250°C) : formation de NO(x), de composés cyanurés et de NH <sub>3</sub> .<br>Formation de NH <sub>3</sub> possible par contact avec des produits fortement alcalins. |
| Autres données :                      |   |

### 11. Informations toxicologiques

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Toxicité aiguë :              | Du composant : nitrate d'ammonium<br>DL <sub>50</sub> voie orale (rat) : 2500 – 3000 mg/kg (tests OCDE)  |
| Toxicité à long terme :       | Aucun des composants principaux n'est inscrit sur les listes des produits cancérigènes de l'I.A.R.C.   |
| Informations toxicologiques : | En cas d'inhalation d'aérosols : irritation des voies respiratoires, toux, possibilité de difficultés respiratoires.<br>En cas de contact prolongé avec la peau : irritation possible.<br>En cas de contact avec les yeux : irritation.<br>En cas d'ingestion : douleurs possibles à l'œsophage et à l'estomac, peut entraîner des nausées, des vertiges, des vomissements et des diarrhées. |
| Autres informations :         | En cas d'ingestion d'une grande quantité d'ammonium nitrate, possibilité d'apparition d'une méthémoglobinémie.   |

### 12. Informations écologiques

#### Données sur la formulation

##### Mobilité :

L'urée, les nitrates et les ions ammonium sont adsorbés par le sol.  
Les nitrates solubles non adsorbés passent en phase aqueuse

##### Biodégradabilité :

Le mélange est facilement dégradé par les plantes en formant de l'azote.

##### Bioaccumulation :

Aucune connue pour les organismes du sol et de l'eau.

##### Effets écotoxicologiques :

Le mélange est peu toxique pour la faune aquatique.  
Un déversement important de nitrates dans des eaux stagnantes peut provoquer une eutrophisation.

##### **Autres indications concernant l'écologie**

En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le: 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 5/6

Nom commercial: **SOLUTION AZOTEE 32-0-0**

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Élimination du produit :

Une utilisation correcte du produit ne doit pas générer de déchets.

### Destruction des récipients vides :

Élimination par incinération ou revalorisation du matériau par recyclage après élimination des résidus de produit par lavage à l'eau.

## 14. Informations relatives au transport

| Règlement de transport : | ADR/RID/ADNR                                   | IMDG/OMI | IATA/ICAO |
|--------------------------|--|----------|-----------|
| Classe :                 | PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS TRANSPORT |          |           |
| Numéro ONU :             |  |          |           |
| Groupe d'emballage :     |  |          |           |
| Libellé de transport :   |  |          |           |
| Complément de libellé    |  |          |           |
|                          |  |          |           |

## 15. Informations réglementaires

Étiquetage suivant les Directives CE et leurs adaptations :

Cette préparation n'est pas soumise à la réglementation de l'étiquetage selon la Directive 1999/45/CE et les règles européennes en vigueur.

Symbole : Aucun

Phrases R : Aucune

Phrases S : Aucune

Ses composants principaux sont repris dans l'inventaire européen EINECS des substances.

Réglementation suivant les Directives européenne engrais :

Règlement 2003/2003/CE et Directive 76/116/CEE et ses directives annexes : informations réglementaires obligatoires sur les emballages.

Directives 82/501/CEE, 87/216/CEE, 88/610/CEE : risque majeur, SEVESO

Numéro CE :

-----

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

*selon la directive 91/155/CEE modifiée*

Création le: 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 6/6

Nom commercial: **SOLUTION AZOTEE 32-0-0**

---

## 16. Autres informations

Phrases réglementaires mentionnées dans les chapitres 2 et 3 :

R8 – Favorise l'inflammation de matières combustibles.  
R9 – Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.

Origine :

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le distributeur.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.  
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.  
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.